
LISTE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

des Hommes de sang

ET DÉNONCIATEURS QUI ONT LE PLUS SIGNALÉ LEURS ATROCITÉS A BORDEAUX, PENDANT LE RÉGIME AFFREUX DE L'AN DEUXIÈME DE LA RÉPUBLIQUE; CONVAINCUS D'APRÈS LES RECHERCHES FAITES, PIÈCES COMPULSÉES AU GREFFE CRIMINEL, ET AUTRES RENSEIGNEMENTS DONNÉS PAR DES HONNÊTES GENS DES VINGT-HUIT SECTIONS.

A.

ANCESE, fils de fen le courtier, infâme dénonciateur d'une multitude de citoyens probes, dont il en a fait guillotiner quatorze..... homme de sang.

ALARY, médecin, dénonciateur et persécuteur des prêtres fidèles à leur religion, incarcérés à Bordeaux, comme ayant délivré un certificat portant que tous vieux et jeunes, infirmes et autres pouvaient supporter la déportation; quoique d'autres médecins eussent certifié le contraire.

ARCHAMBEAU, marchand de fayence, fossés de Ville, dénonciateur de Lajaaze, petroquier.

AUZANLT, cordonnier, ex-municipal, homme de sang.

ABRAM, huissier municipal, homme de sang.

ALBERT, de la Réole, ex-juge de la commission militaire, homme de sang.

ANTONY, de la Réole, membre du comité révolutionnaire à Bordeaux, homme de sang.

ALY, apothicaire, rue Sainte-Croix, section 24, infâme dénonciateur de Jouis et autres, membre du comité de la dite section; il se chargeait des arrestations.

AZEVEDO, cadet, dit LE TAURE, juif, section 18; il était l'agent de Lacombe l'égoqueur; il a fait guillotiner et a dénoncé plusieurs citoyens.

(II)

ARIAS aîné, tonnelier, rue des Fenillans, section 9, dénonciateur de Bullit, Quinault, Lacourt, et autres.

AUGREIN (Charles-Pierre), marchand de tambours, rue du Cahernan, section 9, a signé en dénonçant les mêmes.

AARON (DISOUIA), juif, rue du Cahernan, sous l'arcade, section 9, a signé en dénonçant les mêmes.

ASTRUC FAYAU, juif, rue Saint-Antoine, section 9, homme atroce et sanguinaire, infâme dénonciateur de Bullet, avocat, de Quinault, Lacourt et autres.

ARCHAMBEAU, fils aîné, voilier sur le port, section 24, dénonciateur de Pujol père, de Moulunié, de Gerbeau, et autres.

ALARY, ex-municipal, juliéniste, homme sanguinaire.

ANDRON, tonnelier, rue des Remparts-Porte-Djeaux, agent du comité révolutionnaire.

B.

BOUQUET, serrurier, rue Bouquière, section 8, homme atroce et sanguinaire, dénonciateur de Dussault, Deygnac, Sejourné, Augustin Raymond, et d'une infinité d'autres qu'il a fait supplicier.

BORDIER, papetier et cartier, cours du Champ-de-Mars, n° 1, espion secret de Lacombe, homme de sang et de mauvaise foi.

BARREAU, ex-juge de la commission militaire et comité révolutionnaire, homme de sang.

BILHON, marchand à Langon, dénonciateur du même, et autres.

BOUCHET, billardier, fossés des Carmes, section 8, dénonciateur de Lafite, Lanusse, Patience aîné, et de plusieurs autres.

BELANGÉ, peintre, rue Traversanne, section 23, dénonciateur de Jean y Perpignan.

BARBÉ, coutier, dénonciateur de Richon, guillotiné.

BAUDOT (M. A.), ex-proconsul à Bordeaux, homme sanguinaire.

BERTRAND (CALICES), ex-maire provisoire, homme sanguinaire.

BOISSÉL, instituteur, ex-agent national provisoire, homme sanguinaire.

BATTUT, fils du boulanger, au coin de rue du Hâ, dénonciateur d'Albespy et d'une multitude d'autres qu'il a fait supplicier: il faisait des notes et listes de proscription, qu'il remettait ensuite à son abominable ami Lacombe l'égoïste, afin de faire exécuter ces malheureux citoyens de suite.

BROUCH, ex-avoué, marchand de tabac rue Saint-James, homme atroce et de sang: il a été membre du comité révolutionnaire à Bazas.

(III)

BONDELAIS, fils du savetier, ex commis au greffe de la Bourse, dénonciateur de Saint Martin, guillonné, et de plusieurs autres.

BARTHEZ aîné, architecte, sur les fossés de Ville, section 9, dénonciateur de Bullie, Quinault et Mauriac, guillotinés, et autres.

BOUREAU, de Langon, marchand de fil et de lin, sur les fossés des Saliniers, dénonciateur de Galloupeau, maire de Langon, guillotiné, et autres.

BARBET, agent des proconsuls, devastateur d'Entre-deux-mers, dénonciateur de Marcalet, de l'abbé Lecomte, de Lanusse, et autres buveur de sang.

BIZARD, ex-buraliste de loterie, dénonciateur de Penier, guillotiné, buveur de sang.

BEAUFORT, concierge des prisons, homme sanguinaire.

BARSAC, ex-juge de la commission militaire et comité révolutionnaire, homme de sang.

BRAFFAULT, banquier d'Orléans, homme atroce et sanguinaire, qui recevait l'argent des Parents des malheureux qui se cachaient pour se soustraire aux persécutions des sélérats, sous la promesse à ces mêmes malheureux de s'intéresser en leur faveur, et allait ensuite violer cette promesse en les dénonçant; par ce moyen horrible, il en a fait péri une très-grande quantité.

BERTIN, marchand de coffres, rue des Lois, dénonciateur de Pflons et autres: chez lui se tenaient les concubines des gorgues.

BALEARD jeune, tonnelier, dénonciateur de Bergeret et de plusieurs autres.

BERAUD aîné, architecte, dénonciateur d'Albespy et autres.

BONNET, liqueriste, au marché Royal, homme atroce, dénonciateur de P yromet, Mercier, négociant, et une multitude d'autres.

BOBIN, maintenant notaire à Cognac, dénonciateur de Faucher, Carsole, Capteran, et autres: il allait dans les églises briser les vases et ornemens foulait sous ses pieds les hosties sacrées, et les donnait à manger aux chiens.

BOUÉ, négociant, aux Cordeliers, a dénoncé Chaigneau, Molle et autres.

BLANCHARD, ex-membre du comité révolutionnaire, buveur de sang.

BOYE, menuisier, fossés de Ville, dénonciateur d'Albespy, Groc, et autres.

BOUSQUET, billardier, dénonciateur de Clément Bayle, et de plusieurs autres.

BROUOT, ex-juif, dénonciateur de M. de Razac, et autres.

B. BIZE, buraliste de Rochefort, résident à Thermidor, buveur de sang.

(IV)

BONNET, plâtrier, à Saint-Seurin, dénonciateur de Nicolas Pénicot, Morin et autres.

BRIOL, père et fils, concierges des prisons, buveurs de sang.

BRUNET, traicteur, à l'hôtel de la Providence, dénonciateur de Ch. Valier, guillotiné.

BOUÉ, couturier, rue Sainte Catherine, ex-membre du comité révolutionnaire, buveur de sang.

BARRE, commune d'Embarès, dénonciateur et homme de sang.

BARBET, graveur, fossés de Ville, dénonciateur et homme de sang.

BEAUPÉ, commune du Loup, Entre-deux-mers, Agent du comité révolutionnaire.

BAHANS, fils aîné, Marchand, rue Bouquière, dénonciateur de Roux, hussier.

BERTEAU, aîné, ex-municipal provisoire, homme atroce et sanguinaire, dénonciateur de Bullit, Quinault et Lacomte, guillotines, et autres.

BAZIGNAN, marchand graisseux, rue des Ayres, a signé en dénonçant les mêmes.

RENARD, commandant du fort Médoc, dénonciateur et homme de sang.

PROCHON fils aîné, dénonciateur et homme de sang.

BROC, paveur, croix de Seguey, dénonciateur et homme de sang.

BAUDART, perruquier, rue Sainte Coix, section 25, dénonciateur de Raffin, menuisier.

BIZAT, ex-procureur au sénéchal, agent et complice de Lacombe.

BONNET, marchand de lard, rue Sainte-Eulalie, section 17, dénonciateur de Laugnie, Colas Mauvignier et Damirail, guillotines, Dumas, Cuberton et autres.

BARTHELEMY, colonnier, rue Lalande, dénonciateur de Raffin, Lanusse, etc., etc.

BAYLOT, de Libourne, dénonciateur de Laporte et Pauliac, guillotines; ce cambale, altéré de sang, membre du comité révolutionnaire, sollicita Lacombe de transporter la guillotine à Libourne.

BALGUERIE fils, négociant, municipal du centre, un des dénonciateurs de Lafargue, avocat, guillotiné.

(V)

C.

COURTOIS, l'un des fondateurs du club jacobin à Bordeaux, homme sanguinaire.

CABAIGNAC père, rentier, rue des Menuts, dénonciateur de Bougrand.

CHAUDRON-ROUSSEAU, ex-proconsul à Bordeaux, homme sanguinaire.

CHARLES, ex-membre du comité révolutionnaire, homme atroce et sanguinaire.

CHEVRIER, marchand de verre à vitres, rue Leyteyre, section 19, auteur de l'arrestation et de la mort du prêtre Dumontet, guillotiné.

CAPEYRON, courtier, ex-commis au district, homme de sang.

CASTAIGNOL, dégraisseur, rue Saint-James, dénonciateur de Séjourné, guillotiné.

CLOCHARD, architecte, aux Chartrons, homme sanguinaire.

COGOREUX, aux Chartrons, homme sanguinaire.

COUSIN, menuisier, grande-rue hors Saint-Julien, section 20, dénonciateur de Martin, Laroque, Laduguie et Paris, guillotines, et quantité d'autres.

CASTERAN, chirurgien, ex-membre du comité révolutionnaire, homme atroce et sanguinaire.

CADILLAC, de Libourne, ex-membre du comité révolutionnaire, homme atroce et sanguinaire.

COUDERT aîné, imprimeur, rue Porte-Dijeaux, espion secret de police, provocateur du fameux trouble occasionné par le placard affiché le 22 Vendémiaire an 7, dénonciateur de Tisseyre, qui imprimait une liste semblable à celle-ci, et qu'un ennemi juré des buveurs de sang a eu le courage de faire imprimer à Paris, afin de faire connaître aux bons citoyens des hommes atroces qu'il faut fuir et craindre, malgré leur impuissance apparente, qui n'est peut-être que le sommeil du lion.

CHAUSSADE, ex-municipal provisoire, homme sanguinaire.

CONSTANT, ex-membre du comité révolutionnaire, homme atroce et sanguinaire.

COSTÉ, de Saint-Émilion, membre de l'infâme commission des trois, à Bordeaux.

COMPAING, comédien, homme atroce. (Le peuple s'est fait justice de ses nombreux forfaits).

(VI)

CHAMBRE, parfumeur, rue du Loup, dénonciateur de Dupaty Duayer, guillotiné.

CASTRA, ex-cordonnier, maintenant marchand graisseux sur le Port, quai de Royan, dénonciateur de Faure, avocat.

CASSAN, ex-perruquier, marchand de drap, toiles, etc., sur les fossés des Salinières, homme atroce et buveur de sang, ex-membre du comité révolutionnaire de Julien l'égorgeur, dénonciateur d'Albespy et Azera, acquittés; de Vigneon, Castillon Duperron et Bernard Massip, guillotines; et d'une multitude d'autres.

CALLAMY (Pierre) fils, rue Carpenteyre-Saint-Pierre, dénonciateur de Castagnet aîné, etc., etc.

COURTÈS (Louis), négociant, rue Poitevine, dénonciateur de Gassefort, et autres.

CHAUDRU fils, commis-greffier de la commission militaire, homme sanguinaire.

COMBERRY, ex-commis au département, homme atroce et sanguinaire: il était agent de Lavombe et de Julien les égorgeurs.

CAZEMAJOUX, maître d'école, rue Lalande, dénonciateur de Raffin, menuisier, Lanusse, Lafite, et plusieurs autres.

CAMINADE, marchand chapelier, rue des Faures, homme sanguinaire, dénonciateur de Detrival, guillotiné, Girardeau frères, Rey, rue Leyteyre, et autres.

CANTILLAC, menuisier, rue Tombeloly, section 18, dénonciateur de Boulés, apothicaire, Vigneau, Charpentier, Boyer, Bouchet, et autres.

CHAMBERT, instituteur, dénonciateur de Broussin, et autres.

CASTILLON fils aîné, imprimeur, près la place du marché de la Liberté, provocateur à la révolte dans une feuille incendiaire, et partisan des scélérats d'alors, dont il était l'apologiste zélé.

CAPPÉ, capitaine de navires, de Bordeaux, homme scélérat et féroce: il était à Rochefort lors des égorgements: il y a dénoncé et fait guillotiner une multitude de bons et paisibles citoyens; ce tigre sans exemple a poussé sa férocité jusqu'à aider le bourreau dans ses terribles fonctions.

CAZAJUS, chirurgien, dénonciateur de Nicolas Pennicau l.

CAZENEUVE, prêtre parjure, maintenant instituteur à Loignan, dénonciateur de Bullit, guillotiné.

CHAPUS, boutonnié, hors les murs de Sainte-Eulalie, dénonciateur de Mendes.

CASTEL, boutonnié, aux Augustins, dénonciateur de Gueyral, et de plusieurs autres.

CALS, cordonnier, fossés des Tanneurs, dénonciateur de Faure,

(VII)

avocat: de Dumas Fombrage, guillotiné, et de beaucoup d'autres.
CHAIQ, perruquier, rue Maucoudinat, dénonciateur de Chollet père, et Dussault, guillotiné.

CHALIFOUR, architecte, dénonciateur de Bonnet, avocat, guillotiné.

CAMIRAN, perruquier, aux Augustins, dénonciateur de Geyral, et autres.

CAILLAVET aîné, marchand de fer, fossés des Salinières; homme sanguinaire; dénonciateur d'Albespy, Azera, Pabat et Massip, guillotines, et autres.

CAUROY, employé à la douane, homme atroce et sanguinaire, dénonciateur de Seuo, avocat, guillotiné, et de plusieurs autres.

COUCI, maître, de la Réole, agent des proconsuls, homme sanguinaire.

COUTURIER, prêtre parjure, rue des Incurables, n.º 32, homme atroce et sanguinaire, dénonciateur de M. Boyer de Jussac, guillotiné.

D.

DELAS frères, de la Réole, agens des proconsuls, hommes de sang, dénonciateurs de Lavaissière, Desfeuilles, avocat, guillotines, hommes de sang.

DUPULCH, serrurier, rue Tombeloly, section 18, dénonciateur de Raffin, menuisier.

DEFFAYE, notaire à Rauzan, dénonciateur de Melon, Lasserade, et beaucoup d'autres.

DUTASTA, se disant médecin, membre du comité révolutionnaire, homme de sang.

DESCORNES, dit CORNILLOT, de la Réolle, membre du comité révolutionnaire homme de sang.

DARBLADE, courtier, section 7, dénonciateur d'Augustin Raymond, guillotiné, de Gassefort et autres: il était le frère et l'ami des égorgeurs.

DUPUI, sellier, cours de Tourny, dénonciateur de Lalouette, de Denis et autres.

DESAIGNE, aîné, rue Traversanne, section 23, électeur de l'an 5, dénonciateur de Jeanty Perpignan, Seguy frères, à la Grave, et autres.

DALLON, clerc d'huissier, agent de la commission militaire, homme de sang.

DORGUEIL, orfèvre, membre du comité révolutionnaire, homme de sang.

DESPLAN, ex-marchand de bois du nord, rue nouvelle Esprit des

(VIII)

Lois, dénonciateur de J.-B. Cavazza, guillotiné, de Lavignac, Gornet et autres.

DURAND, cordonnier pour femmes, rue Porte-Dijéaux, homme atroce et sanguinaire, dénonciateur d'une foule de citoyens vertueux de la section 10.

DURET fils, négociant, aux Chartrons, homme de sang.

DUCROS aîné, marchand de toile, place Bourgogne, n.º 198, section 24, homme sanguinaire, dénonciateur de Broca, procureur, d'Albitré et de plusieurs autres : il était frère et ami des égorgés.

DAVID, perruquier, ex-municipal, grand incarcérateur, homme de sang.

DIEZ, cloutier, rue Pont-Long, section 16. On ne saurait calculer les énormes forfaits que cet homme atroce et sanguinaire a commis.

DELMAS, peintre, rue des Ayres, section 9, dénonciateur de Bullie, avocat, de Quinault, Albespy et autres.

DALLIOT, marchand drapier, fosses des Salinières, dénonciateur d'Albespy acquitté quatre fois; de Detrival, Melon et autres, qu'il a fait supplicier.

DAUBON, marchand chapelier, place du Palais, chassé de la section 7, comme dénonciateur convaincu les pièces en mains.

DIAS frères, juifs, au puits Dumail : ces hommes atroces ont dénoncé et fait supplicier deux religieuses qui demeuraient près les Augustins.

DELELLON, ex-commis négociant, rue Rousselle : il a fait supplicier à Paris le président Pichard, dénoncé Féger et Grammont, acquittés : il envoyait à Lacombe des notes et listes de proscription.

DUMAS, capitaine de navires, paroisse de Carignan, dénonciateur de Fauquier, Cusole, Caudeyran et autres : dans plusieurs églises il a brisé les vases et ornemens, et foulé aux pieds les hosties sacrées.

DAURO, ex-maire de Carignan, dénonciateur des mêmes, et l'égal en tout du féroce DUMAS.

DONAT, ex-huissier de l'Amirauté, rue Borie, aux Chartrons, dénonciateur de Hache, Labadie frères, et autres.

DUFRENE, négociant, aux Chartrons, membre du comité révolutionnaire, homme de sang.

DUBOSC, cordonnier, rue Sainte-Eulalie, dénonciateur de Patience aîné, guillotiné.

DUBOURDIEU, marchand à Langon, dénonciateur de Galloupeau, maire de Langon, guillotiné.

DUTROUSSY, perruquier, impitoyable buveur de sang : ce monstre effréné a servi de bourreau.

(IX.)

DESEUJOLS, marin, rue de la Convention : il a été un des juges et oces de la commission militaire à Brest, homme sanguinaire.

DUBALEU, ex-chantre à Saint-Michel, dénonciateur de Fajol, apothicaire.

DELORMEL, imprimeur-journaliste, homme de sang.

DOCH, porte-faix : il présidait la section 7 lors du scrutin épuratoire : dénonciateur de Sueoli, Gassefort et autres : il faisait les arrestations.

DUBURG, chirurgien, rue Carpenteyre-Saint-Pierre, homme sanguinaire, auteur et provocateur du supplice de Lumière, avocat.

DHARVOY, section 15, employé à la Douane, frère et ami des égorgés, dénonciateur de Letellier, à qui il fit perdre la place.

DUTROUILLEAU, parfumeur, près la place Royale, agent du comité révolutionnaire.

DUCOS, cordonnier, rue Tanesse, dénonciateur de Paris, avocat, guillotiné.

DUMAS, employé à la Douane, un des agents sanguinaires de Robespierre, d'exécrable mémoire.

DESSEYRE, maître paveur, section 20, dénonciateur de Laduguie, guillotiné.

DELERM, Notaire à Cadillac, dénonciateur, homme sanguinaire.

DURAND, avoué, dénonciateur de son beau-frère Hugues Lapiette, guillotiné.

DUPONT, peintre, rue Moneyrac, a fait amende-honorable à la tête de sa compagnie, comme dénonciateur.

DUBOIS, imprimeur, rue Porte-Dijéaux, homme de sang et dénonciateur de Tisseyre, imprimeur.

DESMARÉTS, marchand fondeur de chandelles, rue Sainte-Eulalie, section 27, dénonciateur de Colas Mauvignier et Dumirail, guillotiné.

LUCLOU, entrepreneur, rue du Palais-Galien, n.º 66, homme de sang.

DUROUX (GUILHEN), ancien commis au département, et ancien associé de M. Dumas, homme sanguinaire.

DIRREY, faisant les fonctions de commissaire-ordonnateur, homme de sang.

DUPRAT, marchand de morue, rue Rousselle, membre de l'infâme commission de Bordas, dénonciateur de Perpignan aîné, et de tous les bons citoyens qui habitent ladite rue.

DAGUSAN, maire de Latresne entre-deux-mers, homme de sang.

(X)

DESCHAMPS, imprimeur, maintenant à Libourne, homme de sang.

DUCASSE, cordonnier, rue Traversanne, section 23, dénonciateur de Dufresne.

DUPEYRE, commis au département, concussionnaire, espion, etc., homme de sang.

DESCHAMPS, sculpteur, cours d'Albret, homme de sa g.

DUCASTEL, marchand fabricant de tabac à Saint-Pierre, dénonciateur de Perrier, Maillière, et d'une multitude d'autres.

DALIES, à Sainte Croix, dénonciateur et homme de sang.

E.

ELIE, marchand de laine, place Sainte Colombe, dénonciateur prouvé, et comme tel chassé de la section 8.

ESTRADE, perruquier au Chapeau Rouge, dénonciateur de Bateune, Fingues, etc.

F.

FRIGIÈRE, aux Cordeliers, section 19, ex-municipal, Julieniste, dénonciateur de Vigneron, Gros, Dufaur, Lajarte, B. Massip, guillotiné; d'Albespy, acquitté, et d'une multitude d'autres bons citoyens.

FELIX, secrétaire des proconsuls, homme de sang.

FAGES, marchand à Langon, dénonciateur de Galloupeau, maître de Langon.

FONTANES, agent principal des proconsuls à Bordeaux, homme de sang.

FAUCHE, ménaisier, rue de la Devise-Saint-Pierre, section 6, dénonciateur de Grangeneuve et de P. Panetier, auxquels il avait fait leur cache.

FISSON (Joubert), à Cadillac, dénonciateur de Baron, contrôleur, et autres.

FRANÇOIS, défenseur officieux, tigre altéré de sang, infâme dénonciateur du Tribunal entier et de tous les avocats: il en a fait guillotiner une foule.

FOURNIER, tapissier, place de l'ancienne Commune, homme de sang, salarié par Lacombe: il a fait arrêter et fait guillotiner une foule de citoyens paisibles.

(XI)

FAUDILLON, ex-partier de Laville, à Sainte-Eulalie, dénonciateur de Lauguie, de Colas Mauvignier et autres.

FAUCHER, de la Réole, membre du comité révolutionnaire à Bordeaux, homme de sang.

FURTADO, juif, membre de la commission des neutres réquisiteurs.

FADVILLE, marchand de bois aux Chartrons, homme de sang: ce monstre s'était mêlé de la confection de la machine infernale pour multiplier les assassinats en faisant tomber quatre têtes à-la-fois.

FONVIEILLE, prêtre païjure, apostat, dénonciateur de honnêtes gens de Bordeaux: il eut la cruauté de provoquer la loi du 6 Août qui mettait les Bordelais hors de la loi.

FAGET, fils du traître, rue des Faussets, secrétaire de Julien, homme de sang.

FRAY, rue Sainte-Croix, n.º 75, dénonciateur de Gerbeau, vomer, de Pnjol, apothicaire, de Moulime, couturier, et autres.

FARJEAU (Benoit), employé à la Douane, de la section 19, homme de sang.

FERRAND fils, marchand graisseux, place Bourgogne, dénonciateur de Jean y Perpignan, de Seguy à la Grève, et autres.

FAUCHE, cordonnier, à Sainte-Eulalie, dénonciateur de Patience, Quinault, et autres.

G.

GAUDRY, membre du comité révolutionnaire, homme de sang.

GRANDIE, membre du comité révolutionnaire, homme de sang.

GRENOUILLEAU, commis au département, dénonciateur de Nicolas Penicaud.

GERARD, marchand de tabac, place Dauphine, homme de sang, qui a fait une fortune rapide au préjudice de quelques victimes.

GUEYRAUD (Poil rouge), courtier, un des fondateurs du club jacobin, homme de sang.

GRIGNON, négociant, sur les Remparts-Poite-Dijaux, membre du comité révolutionnaire et trésorier du club à bonnets rouges, homme singulier.

GRAVES, ex-bedeau de Saint-Michel, au Marché-Neuf, dénonciateur de Jean y Perpignan, Seguy frères, à la Grève, Berton et autres.

GRIFFON, receveur des Douanes, un des atrocités septembriens.

à Paris, frère et ami des égorgés à Bordeaux, maratiste, robes-pierriste, etc., homme de sang.

GASCON, peruquier, rue Sainte-Thérèse, section 19, dénonciateur de Burdie, guillotiné.

GASPARD, ouvrier orfèvre, rue des Augustins, dénonciateur de La ennerie, guillotiné.

GRENIER (LEON), chapelier, marchand drapier, fossés des Salignières, ex municipal provisoire, dénonciateur de Deltrival, supplicié, et autres.

GAMIER, commissionnaire du roulage, rue Chai des Farines, homme sanguinaire.

GAILLAC, maçon, aux terres d'Albret, dénonciateur de Sabarrot, guillotiné.

GOUJON (MOUSTACHE), président du club jacobin, homme de sang.

GERMAIN, dit LE TARTUFE, comédien aux Variétés, homme de sang.

GLEIZE, ex-notable et agent du comité révolutionnaire, homme de sang.

GOUBY, tailleur pour femmes, dénonciateur et homme de sang.

GRIGNON, peruquier, rue des Bahutiers, dénonciateur de Grenet, guillotiné.

GILIBERT, échappé de Toulouse, maintenant assureur à Bordeaux, homme de sang qui a fait guillotiner à Toulouse plus de vingt citoyens.

GRAVES, commune de Floirac, homme atroce et sanguinaire.

GUIGNAN, membre du comité révolutionnaire, Juliéniste et homme de sang.

GOURION, marchand de résine, sur le port de Lagrave, section 24, dénonciateur de Gerbeau, voilier, de Pujol, apothicaire, et de plusieurs autres.

GAUBET, agent scélérat de tous les comités révolutionnaires à Bordeaux, homme de sang.

GUERIN, chirurgien, dénonciateur de la société qui se tenait chez Pallandre aîné.

GIFFEY, ex-greffier de la commission militaire, homme de sang.

GERMAIN, cordonnier, rue Sainte-Eulalie, section 17, dénonciateur de Cabeton, etc.

GAUBRY neveu, marchand graisseux, rue Judaique Saint-Séverin, dénonciateur de Beraud cadet, gendre de L... et plusieurs autres.

H.

HUMBERT, horloger, place Royale, n.º 15, homme sanguinaire, chez lequel se tenaient les conciliabules des hommes de sang.

HUIN, comédien, homme de sang.

HUS (EUGÈNE), danseur, agent des proconsuls à Bordeaux, homme atroce et sanguinaire que le peuple a chassé de Bordeaux.

HUBERT, voilier, rue Ducasse, section 23, dénonciateur de Jeanty, Perpignan, Seguy frères, et autres.

HÉBERARD (BERNARD), tonnelier et courtier de vins, aux Châtreaux, dénonciateur de Richet aîné et autres.

J.

JULIEN, dit L'ÉGORGEUR, envoyé à Bordeaux par le comité de salut public de l'ex-convention. Ce tygre, à l'âge de 19 ans, était plus altéré de sang que les Caligula, les Tybère et les Néron, et en aurait versé plus qu'eux, s'il en avait eu le temps; car il faisait égorger les vertueux citoyens de Bordeaux jusqu'à douze et quinze par jour, et se divertissait le soir dans des orgies avec ses amis, consorts et adhérens. Ce bourreau portait la mort et l'épouvante dans les villes qu'il visitait, et sur-tout à Lorient, qui se rappellera long-temps de son exécration mémoire.

JOGAN, courtier, rue du Loup, ami intime de Julien, son municipal et son confident, homme atroce et sanguinaire, dénonciateur de Castillon Duperron, Pallandre aîné, Lamanière, Gauvica, et d'une foule d'autres, dont Julien et Lacombe lui ont accordé les têtes qu'il eut la férocité de leur demander.

JULIEN père, dit TAVENE, section 20, dénonciateur de Ladugue aîné, guillotiné.

JAY, de Sainte-Foy, ci-devant agent du district, homme atroce et sanguinaire: ce tygre a laissé périr une foule de victimes qu'il aurait pu sauver en remplissant même le vœu de la loi, et que par férocité il a mises à l'écart.

JÉANICOT, coutelier, hors la porte Saint-Julien, section 20, dénonciateur de Martin, Larroque, Ladugue, Paris, avocat, guillotiné, et autres.

ICHEM, dénonciateur de Diez, et autres.

ICARD, dit BATTAGLINO, ex-officier marin, homme de sang,

(XIV)

age infâme de Julien et Lacombe, les cannibales. On le mettait mouton dans les prisons : il a dénoncé et fait guillotiner une multitude de détenus : cela lui fut reproché ouvertement au club des jacobins, dit national.

JUDE (LAURENT), dénonciateur de Lescure, Groc et autres.

JAUBERT, ex coiffeur, fossés de Ville, section 19, homme sanguinaire, dénonciateur de Lescure, Groc, Bernard Massip, et d'une infinité d'autres citoyens paisibles qu'il a fait supplicier.

JOGAM, marchand d'estampes, au Chapeau-Rouge, dénonciateur de Lazire, messenger de Paris.

JUDE (BAPTISTE), dénonciateur de Joseph Serres et Groc, guillotiné.

JEAUSSAUME, tonnelier, rue du Grand-Cancera, section 6, homme sanguinaire, dénonciateur de Dussault, de quatre prêtres guillotines, et de dix à douze religieuses.

JALLIBERT fils, marchand de vin, hors la porte Saint-Julien, dénonciateur de Jarry, guillotiné.

JAMICO, américain, ex-chirurgien, sur le pavé des Chartrons, dénonciateur d'une foule de citoyens probes de la section l'Egalité.

L.

LACOMBE, complice d'une partie des crimes nombreux de son frère l'égorgeur, homme de sang.

LABRUME, tonnelier, rue de Gourgues, dénonciateur de Brun Malrome, et autres.

LARRIERU, maître d'écriture, rue Lalande, agent de Lacombe : on le mettait mouton ou espion dans les prisons.

LACROIX, de la Réole, juge de la commission militaire à Bordeaux, homme de sang.

LEFEVRE, tapissier, cours de Tourny, municipal provisoire et juliéniste, dénonciateur de Serres, Bretonneau et Albespy, qu'il a fait arrêter dans la Commune même.

LABROUSSE, marchand graisseux, aux Augustins, dénonciateur de Gueyrat et autres.

LAPORTE, marchand d'œuvres et de planches, sur le port des Salinières, homme atroce et sanguinaire, frère et ami des égorgeurs, dénonciateur de Pajol, Moulinié, Gerbeau, et de vingt-cinq autres.

LAUVEAU, ex-marin, au pont de Brienne, dénonciateur de Larroque, Razac, Dumas, Dujarty, guillotines, et autres.

LABARDE, curé intrus à Sadirac, homme sanguinaire.

(XV)

LATREILLE, courtier, section 6, homme atroce et sanguinaire, dénonciateur de Bergeret, Gassiot, Albespy, etc., etc. Il a signé plus de cent dénonciations.

LANES, traicteur, rue Porte-Dijeaux, ex-notable, Juliéniste, dénonciateur de Moutgues : c'est chez cet homme de sang que se tenaient les concubines des égorgeurs.

LLARD, comédien, membre du comité révolutionnaire, homme de sang.

LOYE, imprimeur d'indienne, aux Tondus, homme sanguinaire.

LANGEVIN, marchand à la Bourse, homme atroce et sanguinaire, dénonciateur de Perrier, Mercier, Dufour, etc., etc. Il se vanta publiquement au club d'en avoir fait guillotiner dix pour sa part.

LAYE, cordonnier, membre du comité révolutionnaire, homme de sang.

LUDE cadet, courtier, municipal, Juliéniste, dénonciateur de grand nombre de citoyens.

LATASTE, municipal provisoire, Juliéniste, dénonciateur de Perpignan, Chaigneau et Molière, qu'il a fait incarcérer.

LAMARQUE (JEAN), réquisiteur de vins, homme atroce et sanguinaire, dénonciateur de la commune entière d'Izon, de Brac, Labadie frères, Muller, Hoche, Gassiot Bayle, Cursole, et d'un grand nombre d'autres.

LACOURTAUDIERE, aux Chartrons, associé de Lamarque dans ses hauts-faits.

LACHAPELLE, perruquier, dénonciateur de Dupaty et Durayet, guillotines, de Filhot, Dominique, et des demoiselles Dussault.

LALBIE, cortonnier, rue des Mothes, homme atroce et sanguinaire, dénonciateur de Reyniac, Bouet, Biré, Bulit, Quinault, tous guillotines, et autres.

LANGOIRAN, prêtre parjure et apostat, homme sanguinaire.

LAGREZE, ex-marchand graisseux, section 6, homme de sang.

LABROSSE, membre du comité révolutionnaire, homme de sang.

LAGAYTE, peintre, dénonciateur de Vidal, de J.-B. Dumirail, et de plusieurs autres.

LACOU, rue des Argentiers, section 7, membre du comité révolutionnaire, homme de sang.

LESOURD, imprimeur, membre du comité révolutionnaire, grand dénonciateur et homme de sang.

LAGASSE, fils du maître écrivain, homme atroce et sanguinaire, le bras droit et confident de Lacombe, qui le chargeait de lui donner des notes et des listes de proscription, dénonciateur de

Cornu, Serres, Vignes, Gauvrée, Lumière, Albespy, et d'une multitude d'autres citoyens probes, que sa seule atrocité avait désignés pour victimes.

LHERBET, menuisier, rue du Cahernan, n.º 36, dénonciateur de Bullit, avocat, de Lacourt et Quinault, guillotiné, etc., etc.

LEVASSEUR, tailleur des proconsuls, dénonciateur de Barennes, Fringues Grangeneuve, etc.

LACLAVERIE, sur les fossés de ville, ex-notable, Juliéniste, dénonciateur d'Albespy.

LAGORSE jeune, aux Chartrons; il a dénoncé et fait guillotiner quantité de détenus des prisons où on le mettait comme espion.

LAFONT, dit ROCHER, qui a un bien de campagne à S.t Estèphe, dénonciateur de Mercier, Terrefort, Pomiers, Baron Dubreuil, guillotiné.

LAMOGE, salpêtrier, homme de sang.

LAPEYRIE, tailleur, au Marché-Neuf, dénonciateur de Perpignan jeune, Seguy frères, etc., etc.

LAPSAN, section 23, a signé contre les mêmes.

LABRIL (PIERRE), a également signé contre les mêmes,

LANUSSE, facteur et aubergiste, rue Saint-Paul, homme sanguinaire, il tenait un conciliabule de scélérats fameux qui composaient la Quille.

LETELLIER, ex-employé à la douane, retiré sur son bien à Carignan, dénonciateur de Fauquier, Cursole, etc. Il est allé dans les églises insulter aux prêtres, briser les ornemens et vases, et fouler aux pieds les hosties sacrées.

LAGARDE, habitant de Croignan, dénonciateur de M. Sentous guillotiné.

LAGARDE, menuisier, près Saint-Cristoly, dénonciateur et buveur de sang.

LAPALME BRIVAL, architecte, près Saint-Génés, dénonciateur de Jarry, guillotiné, et nombre d'autres.

LAFONT, médecin, rue des Catherinettes-Saint-Seurin, dénonciateur et persécuteur des prêtres incarcérés comme fidèles à leur foi et religion, ayant délivré une attestation portant que tous prêtres, vieux, jeunes, infirmes, et autres, pouvaient supporter la déportation, quoique d'autres médecins eussent certifié le contraire.

LAFONS, chirurgien, paroisse de Paillet, dénonciateur de Larroul, et autres.

LABROYE, dénonciateur de Lombard, et autres.

LEHANNEUR, clerk d'huissier, rue du Gase, agent de Lacombe, buveur de sang.

LATOUPACQUIER, dénonciateur de l'abbé Guérin, Gêris, Laborie, Dusolier, etc.

LABROQUE, commis chez Alexandre, sur les fossés des Carmes, dénonciateur de Patience, guillotiné.

LOUSTONNEAU, de Libourne, membre du comité révolutionnaire, homme de sang.

LATITE, ancien banqueroutier, devenu commis chez le Receveur général et payeur de la Marine, dénonciateur de Laborde, ex-curé de Saint-Seurin.

LAVEYRIE, perroquier, rue Hugla, dénonciateur de Dast, et plusieurs autres.

LARROSE fils, un des chefs de la fusillade des 19 et 20 Thermidor, homme atroce et sanguinaire, féroc persécuteur des prêtres attachés à leur foi et religion; il était habituellement des orgies de Lacombe et Julien les égorgeurs.

LACOSTE, négociant, rue des Lauriers, n.º 2, dénonciateur de Saint-Georges, guillotiné.

LASSERRE, tailleur, rue du Pas-Saint-George, dénonciateur de Maisonneuve, etc.

LARROQUE, dénonciateur de Bretonneau qu'il arrêta, et Bretonneau lui tira un coup de pistolet.

LAGONÈRE, coutelier, rue du Cahernan, dénonciateur de Bullit, Quinault, Lacourt, du père Gannetier, etc.

LAMBERT, ex-membre du comité révolutionnaire, agent et complice de Jean Bart.

LAVALEE, ex-devant horloger, dévastateur des églises, agent de Lacombe et son commissionnaire, banqueroutier frauduleux.

LEQUIER, marchand de cannes, au Poisson-Salé, dénonciateur de Biré, Bullit, Quinault, etc., etc.

LALANDE, prêtre, parjure et apostat, curé intrus de St-Michel, persécuteur des prêtres fidèles à leur foi et religion, homme révolutionnaire et dangereux.

LARDOS, tonnelier, commune de Floirac, homme sanguinaire.

LARROUE, grande rue Saint-Jean, mouton des prisons, dénonciateur et homme de sang.

LUCAS, voilier, rue Pichadey, section 23, dénonciateur de Jeanty, Perpignan, etc.

LAGRIFFOUILH, marchand de morne, rue Rousselle, ex-notable, Juliéniste, dénonciateur d'une multitude de bons citoyens de sa section.

LERY, aubergiste, près Saint-Nicolas, dénonciateur de M. Jarry, guillotiné.

(XVIII)

LAPEYRE, chirurgien, rue Neuve, persécuteur des prêtres : il certifica avec Alary et Lafont, médecins.

LARROQUE, défenseur-officieux, dénonciateur de Lamanière, avocat, guillotiné.

LAVERGNE, Bossu, fils du boulanger, rue Sainte-Croix, dénonciateur de son père, que ce dénaturé a fait incarcérer au fort du Hâ.

M.

MARGUERIE, de la Réole, juge de la commission militaire à Bordeaux, dénonciateur des demoiselles Dussault, Marcellus, Lavaissière, Dufenilh, Baron de Piis, etc., etc.

MONCLA, ferblantier, aux Augustins, dénonciateur de Mendes, ex-juif, guillotiné, et autres.

MAIGNAN, marchand de bois du nord, sur le havre du Château, homme atroce. Ce monstre infernal travaillait avec Fadeville pour la confection de la guillotine à quatre tranchants.

MONVILLE, aux Chartrons, dénonciateur de Léon Grenier fils, la Veuve et autres.

MOILLARD frère, cafetier du club national, homme sanguinaire.

MANDRON, fils du comtier de vin, aux Chartrons, dénonciateur de Muller, Carrère, Dufaur-Lajaute, Gassiot, Nicolas Pennicaud, Albespy, etc., etc.

MARIEON, ex-huissier audiencier, dénonciateur de Lafargue, avocat, guillotiné.

MANNE, maître d'école, aux Chartrons, homme sanguinaire.

MATHALM, menuisier, ex-municipal-provisoire, homme atroce et buveur de sang.

MOULIGNIER, cordonnier, aux cordeliers, section 19, dénonciateur de Laduignie, Martin, etc., etc.

MARCEP, membre du comité révolutionnaire, homme de sang.

MILHAC, peintre, cours de Tourny, dénonciateur de Vigneron, Castillon Duperron, Coulot, Pennicaud, Albespy, et autres.

MALLET, tailleur près Saint-Michel, dénonciateur de Jeanty Perpignan, de Seguy frères, à la Grave, et autres.

MIQUEL, rue de la Fusterie, section 23, a signé en dénonçant les mêmes, homme de sang.

MICHENOT, ex-domestique, membre du comité révolutionnaire, infâme buveur de sang.

MARTIN, plâtrier, à Saint-Seurin, ex-notable, homme atroce et buveur de sang.

(XIX)

MERCIER, capitaine de navires, section 25, dénonciateur d'une foule de prêtres.

MARGARON, rue de la Mercy, dénonciateur de Dussault, Grangeneuve, Lumière, Desvignes, Cornu, Chambault, et autres. Il s'est vanté au club d'en avoir fait guillotiner quatorze et dénoncé dix autres.

MARTIN père, à la fontaine de l'Or, ex-municipal : il était en correspondance active avec les proconsuls à la Réole : cet homme sanguinaire a dénoncé nombre de bons citoyens de Bordeaux.

MARTIN fils aîné, frère et ami des égoïstes, homme de sang.

MALAVERGNE, maître d'écriture, aux Chartrons, homme de sang.

MASSINOT, tonnelier, dénonciateur et homme sanguinaire.

MOREL, doreur, vice-président de la commission militaire, dénonciateur et homme de sang.

MESPOULET (AUGUSTIN), dénonciateur et homme de sang.

MOUTARD frères, rue Saint-Paul, dénonciateurs d'une foule de citoyens paisibles.

MOREAU, juge de paix, homme de sang.

MAYEUR, ex-directeur de théâtre, dit LA MONTAGNE, fossés des Carmes, dénonciateur de Chevelier, officier marin, guillotiné.

MARTIAL, boucher, près la porte Sainte-Eulalie, dénonciateur de Collas Mauvignier, de La-Luguie, guillotiné, et autres.

MARTIAL, boulanger, municipal provisoire, commissaire des prisons, dénonciateur de Felix Dupré, etc., homme de sang.

MARON-LACOSTE, tailleur, au Poisson Salé, dénonciateur de Bullit, avocat, guillotiné, et autres.

MOUSTEY, tonnelier, rue Saint-Joseph, aux Chartrons, ex-notable, homme atroce, dénonciateur de Lanusse, juge de paix : il se vantait publiquement qu'il le ferait guillotiner, mais ce monstre n'a pas réussi : il disait encore en pleine section qu'il ne les reconnaîtrait tous pour de véritables patriotes que par la quantité des dénonciations, et qu'ils ne le sont qu'à coups de bâton.

MAYEN, hollandais, commis de Thoinson, homme atroce et sanguinaire : il tenait chez lui les concubines des jacobins.

MENDES, juif, homme atroce et sanguinaire.

MOREAU, imprimeur, vis-à-vis l'église du Temple, dénonciateur de Cornu et Laourt, guillotiné ; homme de mauvaise-foi, sans caractère, et embrassant tour à tour tous les partis.

MILLE, ex-administrateur du district, homme sanguinaire.

MATEI, plâtrier, rue Causserouge, dénonciateur de madame Desfontaines, guillotiné.

(XX)

MARCHAND, encanteur, près l'Annonciade, dénonciateur de Patience aîné, Ruffin, etc., etc.

MINES, dénonciateur et homme de sang.

MICHAU aîné, aux Chartreux, dénonciateur de Lanusse, homme sanguinaire.

MARTRES, dégraisseur, rue du Loup, dénonciateur de Gauvicié, Pallandre, et autres.

MANDRON père, marchand de vin, rue Raze, dénonciateur de la famille l'Espinault.

MOUCHEL, ex-domestique et distributeur de journaux incendiaires, maintenant rédacteur des petites-affiches, homme de sang.

MENIL, parquetier, rue Judaique Saint Seurin, dénonciateur de deux religieuses guillotines qui demeuraient chez madame Dupon, à l'hôtel Castelnau-d'Auros.

MOINE, dit PICARD, cabaretier, rue du Peuple Souverain, homme sanguinaire.

MONNET, cordonnier, aux Cordeliers, dénonciateur de Bernard Massip; il faisait des caches aux honnêtes gens qui le payaient au poids de l'or, et ce monstre allait ensuite les dénoncer et avait la double barbarie d'aider à les saisir.

MARIDAT, porte faix, rue Mercière, n.º 10. Ce cannibale se vantait tous les jours d'avoir fait enlever de douze à vingt personnes chaque nuit; pendant plus de trois mois il n'a pris aucun repos pour exercer cet horrible métier: il est un des plus ardents dénonciateurs et spoliateurs du couvent de la Providence. Cet homme de sang a conduit lui-même en prison un prêtre qui venait de dire la messe.

MARTIN, cordonnier, au Poisson Salé, dénonciateur et homme de sang.

MORLANNE, miroitiers, rue des Argentiers, dénonciateur de l'Esparre, et autres.

MALLEVILLE, père et fils, apothicaires, fossés des Salinières, agens des égorgeurs, dénonciateurs et hommes de sang.

MERNEIN, chaudronnier, rue Saint James, dénonciateur de Vasserot et autres.

N.

NOYEZ, marchand, à la porte de la Grave, dénonciateur de Momus, condamné à la réclusion; de Gerbeau, acquitté, et d'une infinité d'autres personnes.

(XXI)

NAVET, Cochois, tailleur, section 9, dénonciateur de Bullit, avocat, Quinault, et plusieurs autres.

NICOLAS, chirurgien, municipal provisoire, homme de sang.

NAUTE, rue des Trois-Conils, homme atroce et sanguinaire.

NONLABADE, ci-devant commis de Chapuis frères, dénonciateur de Lebrun, etc. etc.

NAGISCARDE, chirurgien, membre du comité révolutionnaire, homme de sang.

O.

OLIVERA, juif, homme de sang, dénonciateur d'une foule innombrable de citoyens probes et paisibles.

ORÉ, prêtre parjure, curé intrus de Saint-Pierre, persécuteur et dénonciateur des prêtres fideles à leur foi et religion, homme dangereux et révolutionnaire.

OMONT, détacheur, rue de la Taupe, homme de sang, dénonciateur et mouton dans les prisons.

ORÉ aîné, négociant, homme atroce couvert de crimes et teint du sang des nombreuses victimes qu'il a fait égorger.

P.

PALLARD, courtier, rue Birouette, dénonciateur de Daste, Dupouy, Divios, Lescure, Jeanty Bellarde, Carrié, Aibespy, Vasserot, Vigneron, Quinault, Bullit, Lacourt, etc., etc., etc. On peut se convaincre, en compulsant les pièces au greffe du Tribunal criminel, que ce scélérat en a fait guillotiner une multitude.

PRIEUR, dit MARTIN, marchand, aux Augustins, agent secret de Lacombe, Mouton dans les prisons: il a dénoncé et fait guillotiner plusieurs détenus.

PEYREN D'HERVAL, secrétaire de la commission des proconsuls, homme de sang.

PRADINE, carme, prêtre parjure et apostat, dénonciateur d'une quantité de citoyens: il allait dans les campagnes prêcher le sang, le meurtre, le pillage, l'athéisme, briser les vases et fouler aux pieds les hosties sacrées.

PECHE, dominicain, prêtre parjure et apostat, et en tout aussi scélérat que Pradine.

(XXII)

PETIT frères, juifs, marchands, fossés des Carmes, dénonciateur de la famille Chagneau, de Dugariy, notaire, etc., etc.

PITAY, ex-perruquier, marchand de modes, place Saint-Projet : il était l'agent, le chien courant de Lacombe, et dénonciateur d'une foule de bons citoyens guillotinés.

PAPON, marchand à Langon, dénonciateur de Galloupeau, maire, guillotiné, et autres.

PERROT, rue des Capérans, agent du comité révolutionnaire, concussionnaire et homme de sang.

PINARD père, imprimeur, place du Palais, maintenant rue des Lauriers, espion et agent secret des représentans et de Lacombe l'égorgeur. Cet homme sanguinaire dénonçait secrètement les premiers imprimeurs de Bordeaux, afin de primer et d'en diminuer le nombre : échappé de la corde pour un crime grave envers un intendant de province, il est venu à Bordeaux dans la dernière réduction : il commença ses rapines chez les frères Labottière, puis épousa une marchande de volailles, ensuite fit venir des papiers de Hollande, dont il savait lestement les droits. Enfin ce tartufe moderne ne doit sa rapide fortune qu'aux fameuses réquisitions de papiers que les représentans le chargeaient de faire en leur nom, et dont il détournait et frustrait la plus grande partie.

PLEINAUD (BAPTISTE), membre de tous les comités révolutionnaires de Bordeaux, homme sanguinaire.

PETIT, orfèvre, rue du Loup, dénonciateur et buveur de sang : il a abusé de la confiance d'une foule de personnes.

PEYCHADE aîné, menuisier, rue des Feuillans, dénonciateur de Bullit, Quinault, guillotinés, etc., etc.

POUCAUTE fils aîné, a signé en dénonçant les mêmes.

PELERIN, marchand de tabac, rue Tanesse, n.º 2, dénonciateur de la Providence et homme de sang.

PERPEZAT, de la Réole, membre du comité révolutionnaire à Bordeaux, homme de sang.

PROSPER, perruquier, rue Sainte-Croix, dénonciateur de l'abbé Guérin, d'Arroux cousins, Gêrus, Laborie, et autres.

PARTARRIEU, ex-agent national, homme avide de sang, instigateur et complice des forfaits commis contre le peuple, le 19 Thermidor, époque fatale de la fusillade faite par son ordre et celui de ses consorts Satire-Leris, Soulligrac, Larrose, et autres ses adhérens.

PERROU, à la porte Sainte-Eulalie, dénonciateur de Colas Mauvignier, Desamant, Dumirail, guillotinés, et autres.

PATY, fayencier, à la Croix-de-Seguey, dénonciateur de Beraud cadet, etc., etc.

(XXIII)

PASCAL, perruquier, aux Augustins, dénonciateur de Houllès Chagneau, Robert, Guilloiry, Boyer Bouchale, etc.

PORTER, huissier-encanteur, dénonciateur de Biré, guillotiné, et autres.

PARMENTIER, chanteur : le peuple s'est fait justice de toutes ses atrocités.

PORTES, doreur, placé concierge au comité révolutionnaire par son ami Cogoreux, buveur de sang.

PASLON (JEAN), homme de sang, chassé de la section 25, comme ayant dénoncé plusieurs honnêtes gens de ladite section.

PASQUIER, ex-municipal provisoire. Il fit les arrestations de Treilhard, l'abbé Hollier, Lemerle, et plusieurs autres, qu'il conduisit au supplice à Paris.

POINT, marchand de grains, fossés des Salinières, dénonciateur de Dubie, et autres.

PAPON, architecte, dénonciateur et homme de sang.

PINARD fils, imprimeur, place du Palais, maintenant rue des Lauriers, agent secret et espion des divers représentans envoyés en mission, page d'Yzabeau, Juliéniste, Robespierrieste, homme de sang, sans caractère, et embrassant tour-à-tour tous les partis. Il ne doit son étonnante opulence qu'à ses concussions et à celles de son père.

PERRAUD, marchand de coton, rue du Cahernan, dénonciateur du père Pannetier, et autres.

PIEL, charbon, rue Dauphine, buveur de sang.

PAGANEAU, tonnelier, marchand de vin, aux Chartrons, dénonciateur d'Aché, etc.

PLEINAUD, peintre, rue Pont-Long, agent de Lacombe, buveur de sang.

Q.

QUEVA, sculpteur en pierres, rue Saint-Laurens, homme atroce et sanguinaire.

QUENTAIN, vitrier, rue Sainte-Catherine, ex-municipal, Juliéniste, homme de sang. C'est ce tygre qui, avec son infernal collègue Seguy, ordonna la confection de la machine meurtrière à quatre tranchans, pour faire tomber quatre têtes à la fois : il a de plus dénoncé Dérive, guillotiné.

R.

RAUZET père, commis à la Monnaie, municipal provisoire, dénonciateur de l'abbé Durand, de la famille Bontault, et autres.

RIVES aîné, grand chemin des Bons-Enfants, paroisse de Latresne, agent des proconsuls, devastateur de l'Entre-deux-mers, dénonciateur de Journu, ex-député.

REAUD, ex-cordonnier, au Sablonnat, agent du comité révolutionnaire, buveur de sang.

RIDEAU, aux Châtreaux, membre du comité révolutionnaire, Julieniste, homme atroce couvert de crimes, et teint du sang des nombreuses victimes que sa barbarie a fait guillotiner ou égorger.

ROUDES, de Podensac, dénonciateur de Lafargue, Simon, avocat, et de plusieurs autres.

REVEL, petruquier, rue du Hâ, dénonciateur de Dumas, Fombrange, etc., etc., etc.

RIVIERE, commis-greffier au tribunal civil, rue des Herbes, dénonciateur de Bullit, Quinault, Roux, greffier, et autres.

ROSEW, ex-président du comité révolutionnaire, etc., etc., infame buveur de sang.

ROUQUETTE, capitaine de navires, rue Maubec, dénonciateur de Jeanty Perpignan, Seguy frères, et autres.

ROUGET, rue Saint-James, dénonciateur de Séjourné et Perry : le peuple, indigné de ses crimes, en a fait justice.

RAYMOND, rue du Gase, agent de Lacombe, buveur de sang.

ROUGEAN, chirurgien, rue des Remparts : il était agent secret et salarié de la commission militaire : on le mettait monton dans les prisons : cet homme barbare a dénoncé et fait guillotiner une foule de malheureux détenus.

ROULÉS aîné, marchand graisseux, aux Augustins, dénonciateur de Robert, etc., etc.

RATIER, boulanger, place Sainte-Colombe, agent des proconsuls, homme de sang.

ROCHEFORT, architecte, près l'ancien hôtel de Gase, à St-Saurin, dénonciateur de Nicolas-Penicault, et autres.

REY, du Haut-Pays, ex-juge de la commission militaire à Bordeaux, buveur de sang.

ROLLAND, commune de Florac, buveur de sang.

RAFFIN, homme-de-loi, municipal provisoire, dénonciateur de Séjourné et Perry, etc.

REY, dit SAINTONGE, rue Traversane-Saint-Michel, dénonciateur de Dufresne, ancien major de la Ville.

REY (JOSILLE), fils du feu Rey, Juge de Créon, rentier, hors la porte Sainte-Eulalie, dénonciateur de Laduguie, Paris, Colas Mauvignier, guillotines, de Roux, juge de-peace, et autres.

RIVIERE, ex-notaire à Carignan, échappé des galères, dénonciateur de Régnac, Saint-Loubès, Fauquier et Saint-Georges, avocats, guillotines : il a devasté plusieurs églises et foulé aux pieds les hosties sacrées.

RAINAUD, sellier, ex-notable, croix de Séguy, buveur de sang.

S.

SAMPELY, dit GRAND-SABRE, agent chéri des proconsuls, Buveur de sang : Julien l'égoïste lui donnait 2000 francs pour chaque liste de ceux qu'il dénonçait pour être guillotines. D'après une telle gratification, cet homme atroce a dénoncé et fait guillotiner une foule innombrable de victimes.

SOULIGNAC, ex-membre du bureau central, un des commandans de la patrouille qui fit feu sur le peuple, les 19 et 20 thermidor. Cet homme est atroce et sanguinaire par caractère.

SERGEANT, du bureau des Classes, teint du sang de ses victimes : il était l'ami intime et le bouclier de Julien ; dénonciateur d'Albespy : on ne saurait calculer le nombre de bons citoyens que ce monstre a fait guillotiner.

SABATHIE, rue des Portanets, dénonciateur de Gassiot, etc., etc.

SANDRÉ (JEAN), boucher, dénonciateur de Bullit, Quinault, et de plusieurs autres.

SAINTE-AMANT, tailleur, rue Porte-Basse, a signé en dénonçant les memes.

SAINTE PALAIS, cordonnier, a également signé en dénonçant les memes.

SARRAIL, marchand clinquiller, à la porte Chapelle-St-Jean, dénonciateur de son beau-frère Bedard, et autres.

SANSON, petruquier, rue du Hâ, agent salarié de Lacombe, dénonciateur de quantité d'honnêtes gens qu'il a fait guillotiner, homme atroce et buveur de sang.

SILVA, rue Mercière, au Sablonnat, buveur de sang, et l'égal en tout à Sanson.

SERVILLIER, commis à la Douane, homme de sang.

SARREY, perruquier, rue du Hâ, compère d'Ysabeau, agent, espion et mouchard de Lacombe l'égoïste.

SATIRE-LERIS (ODON), cordier, commandant, le 19 Thermidor, la patrouille qui fit feu sur le peuple, et qui arrêta, à la Chartrouse, un prêtre octogénaire, qui mourut de frayeur.

SEGUY (JEAN), chirurgien, ex-municipal, juliéniste et buveur de sang. Ce tygre donna l'ordre pour construire la guillotine à quatre tranchans; dénonciateur de Sanjeon, guillotiné, de l'abbé Lecomte, de Latresne, etc., etc.

SAINTE-BLANCARD, de Libourne, membre du comité révolutionnaire et buveur de sang.

SAVARIOT, tonnelier, rue Saint-Jean, aux Chartrons, dénonciateur de Desfabués, et autres.

SIMON, perruquier, rue Sainte Croix, ex-municipal provisoire, homme atroce et sanguinaire, dénonciateur de l'abbé Guérin, Gérés, Laborie, Duroux-Cousins, etc., etc.

SAGEAS, marchand liqueuriste, aux Augustins, dénonciateur d'Houlès, Boyer, Boucher, etc., etc.

SAMSON, marchand, quai de Royan, dénonciateur de Lapiere, guillotiné, et de plusieurs autres.

SAINTE-ROSE (JEANTY), mulâtre, cordonnier, place Saint-Germain, homme féroce et agent des proconsuls.

STRASBOURG, menuisier, rue Blanc, au Sablonat, homme de sang, agent salarié de Lacombe: il a dénoncé et fait guillotiner une foule d'honnêtes gens.

SAURAT, instituteur, rue Osée-Saint-Seurin, dénonciateur de Cavazza, guillotiné.

SCHENON, irlandais, courtier, rue du Hâ, agent de Lacombe, homme de sang.

SAMSON, père, marchand graisseur, rue de la Craberie, dénonciateur de Gerbeau, Pujol père, Moulinié, et autres.

T.

THULLIER, marchand fondeur, section 10, homme de sang, il était l'agent de Lacombe, dénonciateur de Villeneuve et Blache, guillotiné.

TEMPOREL, charpentier, rue Tanesse, dénonciateur de Ladu-guie, Paris, Martin Larroque, guillotiné, et autres.

TASCONNET, commune de Cuisan, dénonciateur de madame de Montazet de Mallevin.

THIEVANT, rue Saint-André, homme de sang, c'était l'agent doré de la commission militaire; on le mettait mouton dans les prisons: ce féroce a dénoncé et fait guillotiner un nombre énorme de détenus qui ignoraient le sujet de leur mort.

TAUZAN, charpentier, faiseur de moulins, rue Mercière, n. 9, dénonciateur des religieuses de la Providence.

TASTET, épéronnier, rue des Bahutiers, dénonciateur de Castillon Duperron, guillotiné.

THONNENS, ex-procureur au sénéchal, dénonciateur de son confrère Chollet, procureur.

TURRIER, teneur de livres, à Saint-Seurin, agent des proconsuls, homme de sang.

TEXEIRA, courtier de vins, près le Jardin Public, dénonciateur de Chevallier, guillotiné.

TRAVERSAC, sellier, place Saint-Germain, homme atroce et sanguinaire.

TASTET, aux Chartrons, agent national provisoire, homme de sang.

TAILLU, marchand, rue des Faures, dénonciateur de Détrival, guillotiné, et autres.

TECHENAY (PIERRE), commune de Florac, homme atroce et sanguinaire.

TAUDIN, marchand de vin, section 19, dénonciateur de Dusail, courtier de vins.

THOMAS, ministre de Sainte-Foi, maire, à Bordeaux, Juliéniste, homme atroce et de sang.

TERRAIL, marchand chapelier, rue Sainte-Catherine, Dénonciateur de Richon, guillotiné.

V.

VITAIL-VALÉE, fabricant de cartes à jouer, rue Sainte-Catherine, n. 76, dénonciateur d'un grand nombre de citoyens qui avaient fait une pétition pour l'ouverture des églises; l'un de ces citoyens, indigné d'être dénoncé pour une action si louable, lui applica un rude soufflet en public: ce montre crut se venger à l'instant de cet affront, en disant qu'il n'épargnerait pas même son propre père.

VIGIER, se disant négociant, rue Saint-Esprit, aux Chartrons, n. 25, athéiste effréné et homme de sang.

(XXVIII)

VAREILHE, assesseur de Moreau, juge-de-peace, homme sanguinaire, agent de Lacombe, etc. etc.

VITRAC, ex-dominicain, commis au département, homme de sang.

VINGOUR, horloger, fossés de l'Intendance, dénonciateur de Richon, guillotiné.

VEYSSIERE, jeune, membre du comité révolutionnaire, Julienise, homme de sang.

VINATIER, marchand, au Grand-Marché, homme de sang, dénonciateur de Dorte, Dupouy, Deyros, Jeanty Bellard, Lescore, Albespy, Vignerot, Salvanet et Vasserot.

VIELLA, perruquier, membre du comité révolutionnaire, homme sanguinaire.

VEYSSIERE aîné, négociant, ex-municipal provisoire, homme sanguinaire.

VILLERAYNIERE père, marchand de fayence, rue Pas-Saint-Georges, dénonciateur de Dorte.

VOISIN, ex-huissier au bureau des finances, dénonciateur de M. Boyer-Jussac, guillotiné.

VEYSSIERE (ETIENNE), un des chefs du club de la Famille, homme sanguinaire.

VERDELET, notaire, rue des Ayres, dénonciateur de Quinault, et autres.

VISSIERE, marchand de ferraille, place du Marché-Neuf, dénonciateur de Nicolas Mauvignier, etc. etc.

Y.

YZABEAU jeune, membre du comité révolutionnaire, etc. etc. homme infernal, atroce et sanguinaire.

YEURY, imprimeur, rue des Mothes, bonnet rouge, dénonciateur et homme sanguinaire.

(XXIX)

LIBERTÉ.

ÉGALITÉ.

JUGEMENT

R E N D U

PAR LA COMMISSION MILITAIRE SPÉCIALE

ETABLIE A BORDEAUX,

Qui condamne Jean-Baptiste LACOMBE, ci-devant instituteur, ex-Président de la Commission militaire de Bordeaux, à la peine de mort, comme exacteur, concussionnaire, prévaricateur, corrupteur des mœurs et de l'esprit public, et comme tel, traître à la Patrie.

Du 27 Thermidor, l'an deuxième de la République française, une et indivisible.

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, UNE ET INDIVISIBLE.

LA commission militaire spéciale établie à Bordeaux, par arrêté du représentant du peuple Ysabeau, en date du jour d'hier, pour juger Lacombe et ses complices, a rendu le jugement suivant, auquel ont assisté les citoyens *Lataste*, président; *A. Frigière*, *Seguy*, *Azevedo* et *Clochard*, membres de ladite commission.

A été amené à l'audience, un particulier qui a dit se nommer Jean-Baptiste Lacombe; natif de Toulouse, domicilié à Bordeaux, district dudit, département du Bec-d'Ambès, âgé d'environ 35 ans, ci-devant instituteur, ex-président de la ci-devant commission militaire de Bordeaux.

Le citoyen *Derey*, commissaire des guerres, accusateur public, a dit :

CITOYENS,

« Lacombe est accusé d'avoir commis les plus grands crimes, en se couvrant du masque de toutes les vertus. Les pièces du procès prouvent que jamais on ne trahit avec plus d'audace la confiance du peuple et de ses représentants; que jamais on n'abusa plus indignement des fonctions de juge; que jamais un homme plus coupable n'occupa la justice !

• Les pièces du procès sont nombreuses; le temps de les lire

H

et d'en combiner les faits a été court. A peine ai-je pu trouver celui d'en transcrire le résultat; mais la soif de la justice dévore le peuple; il importe de céder à son impatience; c'est l'impatience des vertus républicaines: le peuple provoque un grand exemple de sévérité, il faut le lui donner ».

Lecture a été faite des pièces, après quoi l'accusateur public reprenant la parole a dit :

CITOYENS,

« Vous venez d'entendre la lecture des pièces du procès; elles vous présentent le tableau le plus hideux. Vous y voyez Lacombe escroc, juge prévaricateur, contre-révolutionnaire, et toujours hypocrite.

» Suivons-le dans les trois époques de sa vie, afin que nous prenions une juste idée de sa bassesse et de la perversité de ses incinuations.

» Quelle fut sa conduite avant la révolution? comment s'est-il conduit depuis la révolution, et avant de parvenir à la place de président de la commission militaire? comment s'est-il conduit dans les circonstances des fonctions de cette place?

» Quelle fut sa conduite avant la révolution?

» Il nous apprend lui-même qu'il est né à Toulouse: il nous dit qu'il y exerça l'état d'instituteur avec succès; et que depuis environ dix ans, il vint se fixer à Bordeaux.

» Lacombe, instituteur! Quel homme pour instruire les enfans dans les principes de la morale, pour développer dans leurs âmes le germe des vertus que la nature y a placé!

» Il avait vingt-huit ans quand il vint à Bordeaux: il était marié. Sa femme a dit qu'ils étaient pauvres à Toulouse, et qu'à leur arrivée à Bordeaux, ils n'avaient qu'un peu d'argent et leur linge. Quoi! Lacombe, qui avait eu des succès comme instituteur à Toulouse, n'avait presque rien quand il arriva à Bordeaux!

» Mais, Citoyens, un fait qui a certainement fixé votre attention; nous offre contre lui les présomptions les plus désavantageuses sur la réputation qu'il avait à Toulouse. Il ne quitta Toulouse, que parce qu'il y fut sans doute trop connu, et il vint à Bordeaux, parce que la population, le commerce et l'opulence de cette grande cité assuraient malheureusement à un intrigant plus de ressources et plus de moyens de cacher la turpitude de ses actions et de faire des dupes.

» Rappelez-vous la déclaration du citoyen Merzeau, l'un des plus anciens, des plus francs, des plus vertueux républicains. Vous avez vu Lacombe participer au vol d'une voiture de Colneau, sellier, cours de Touray; vous l'avez vu participer au vol de 1200 francs

de livres chez Ducot, libraire. Vous l'avez vu avec un personnage qui jouait le rôle d'un lord, pour mieux surprendre le sellier et le libraire; vous l'avez vu ensuite escroquer pour 800 liv. de toiles au citoyen Merzeau; et comment? Pour faire illusion au citoyen Merzeau, et s'assurer au crédit auprès de lui, il envoya sa femme élégamment parée, et dans une voiture, qui choisit et emporta la toile. C'est ainsi que cet instituteur, qui avait eu des succès à Toulouse, fondait des succès à Bordeaux; c'est ainsi qu'il apprenait, dans sa famille, l'art de l'intrigue et de l'escroquerie: c'est ainsi qu'abusant de la faiblesse de sa femme, il la rendait complice de ses bassesses criminelles! Ces faits et une foule d'autres que l'opinion publique lui reproche, nous disent assez ce que fut Lacombe avant la révolution; voyons ce qu'il a été depuis.

» Personne n'ignore que partout il y a des intrigans, des fourbes, des hommes atroces qui ont pris le masque révolutionnaire pour cacher leurs menées, tromper le peuple et ses représentans, parvenir aux places, et écraser la liberté.

» Point de liberté sans vertu; point de liberté avec la licence. Eh! comment faire admettre ce principe républicain à des hommes dont tout l'amour pour la patrie consiste dans la violence de leurs déclamations? qui crient pour en imposer à la bonne foi et à la crédulité d'un peuple généreux et sans défiance; qui parlent toujours de république, et qui ont dans le cœur le despotisme avec toutes ses fureurs; qui parlent de la vertu, et qui ont l'âme flétrie des vices les plus vils; qui parlent de liberté, pour enchaîner, pour asservir les autres citoyens?

» En 1790, Lacombe tenait un pensionnat dans une maison qu'il avait louée du citoyen Lisleferme. Il acheta six ou sept tonneaux de vin à une veuve, pour la consommation, disait-il, de son pensionnat; ce vin n'était pas payé, et il fallait le soustraire et se soustraire soi-même aux poursuites de la veuve. Il en fit une vente simulée à un nommé Poireau, maître écrivain, avec déclaration que Poireau l'avait payé; ce vin fut déplacé, et Lacombe quitta la maison, en sorte que la veuve, à qui le prix de ce vin était dû, ne sut pendant quelque temps où étaient Lacombe et son vin.

» Heureusement pour elle Poireau prétendit que la vente que Lacombe lui avait faite était simulée. Lacombe se porta à des violences contre Poireau; ce fut ce sujet de querelle qui conduisit les deux escrocs devant l'officier municipal; ils arrivèrent devant lui en se traitant réciproquement de fripons; ils furent mis l'un et l'autre aux arrêts; comme ils étaient ensemble dans la même chambre, les deux honnêtes gens s'accordèrent.

» L'officier municipal leva les arrets; mais soupçonnant que cet accord était fait au préjudice de la veuve, il prit des moyens pour la faire avertir: l'avis fut reçu; la veuve fit saisir le vin chez Poireau; cette saisie donna lieu à un procès devant le juge de Sainte-Foi, qui condamna Lacombe et Poireau à payer le vin; il ne resta à ces deux hommes que la honte de l'esroquerie.

» Lacombe se livra donc depuis, comme avant la révolution, aux excès de la plus basse cupidité.

» Né avec quelque talent, mais plus paroleur que penseur, Lacombe parut se jeter à corps perdu dans la révolution; il était, à l'entendre, le fléau de l'aristocratie; il parvint en effet à éblouir les patriotes.

» Il alla à Ste-Foi, il y établit une école; mais sans doute sa conduite et ses manières ne lui concilièrent pas les citoyens; son école ne réussit pas.

» Il a osé dire qu'il avait quitté Sainte-Foi, parce que cette ville était pleine d'aristocrates et de modérés. Citoyens, c'est une calomnie qu'il a inventée pour pallier les causes qui l'ont ramené à Bordeaux. Sainte-Foi est une des cités qui s'est constamment montrée patriote; nous avons vu et nous voyons encore dans les fonctions publiques d'excellens citoyens de cette commune, justifiant tous les jours le choix qu'en ont fait les représentans du peuple, par leur justice, leur humanité et toutes les vertus républicaines.

» Le malheur de Bordeaux, suscita dans son sein quelques scélérats qui, d'accord avec les députés intrigans de la Gironde, abusèrent du patriotisme même des citoyens de cette grande cité, pour les précipiter dans des mesures libéricides. Ces traitres voulaient le fédéralisme; et ils couvraient leurs horribles complots par le serment de l'unité, et l'indivisibilité de la république, du dévouement absolu à la Convention nationale.

» La convention nationale, justement indignée, ne veut plus faire agir que la justice qu'elle doit au peuple français, à sa propre dignité; la foudre nationale menace une foule de citoyens.

» C'est alors que Lacombe quitte Sainte-Foi, et reprend son domicile à Bordeaux; hardi, déterminé à tout pour faire sa fortune, il se réunit à ceux qu'il avait autrefois éblouis par des phrases sur ses vertus et sur son patriotisme. Le repentir et la terreur avaient comme anéanti les citoyens dont il aurait redouté le témoignage; il n'osait plus paraître. Lacombe met à profit ce moment de terreur; il ne craint plus les contradictions de la vérité; il saura bien emprunter les manières et les paroles du patriotisme; il est proclamé l'ennemi le plus implacable de l'aristocratie et du fédéralisme; ses partisans

vantent ses talens, ses vertus; on lui prête presque les mœurs d'un Spartiate: le peuple et ses représentans sont trompés, il est nommé président de la commission militaire.

» Voilà quel fut Lacombe depuis la révolution jusqu'au moment fatal où ses intrigues le portèrent à la place de président de la commission militaire; il fut tour-à-tour vil et insolent; il ne fut jamais patriote; peut-on l'être quand on a le cœur corrompu? Il ne revint à Bordeaux, que lorsqu'il fut assuré de profiter de la terreur et du suaire des patriotes, et qu'il pourrait y parler de ses vertus et de son patriotisme, sans aucune crainte de contradiction.

» Suivons-le maintenant dans l'exercice des fonctions de président de la commission militaire.

» C'est ici qu'il se démontre tout entier; il paraît tour-à-tour féroce et humain: le riche contre-révolutionnaire obtiendra sa grâce en lui donnant sa bourse; l'innocent mettra son argent à côté de son innocence, s'il veut être acquitté; nous avons vu ces odieux marchés dans les pièces de la procédure: Ainsi Lacombe, en prostituant à sa cupidité les augustes fonctions de juge, précipitait la marche de la contre-révolution; en pillant tour-à-la-fois les contre-révolutionnaires et les patriotes; il fortifiait les espérances liberticides des uns, et réduisait les autres au désespoir.

» Examinons sur quelques-uns des faits qui sont établis dans les pièces du procès.

» Vous avez vu la famille de Journu-Aubert déterminée à faire tout ce qui serait en son pouvoir pour sauver leur parent qui était hors de la loi; on proposa jusqu'à 300,000 liv.: Bizat, ci-devant avoué, fut le porteur de parole auprès de Rey, boulanger, l'ami et l'intermédiaire immédiat des propositions pécuniaires et du montant des enchères auxquelles Lacombe adjugeoit sa justice. Rey demanda deux jours, au bout desquels il répondit à Bizat que la proposition était acceptée; il fut remis 205,000 liv. en assignats, et on disposa des lens pour 95,000 liv.

Mais Journu-Aubert, qui ignorait ce que sa famille faisait pour lui, ayant prouvé son innocence et son patriotisme au représentant du peuple, fut réintégré dans la loi. Cet événement dut déconcerter nos agioteurs. La famille de Journu réclama les 205,000 liv.; il n'était pas possible de retenir cette somme; la justice que Lacombe venait de rendre à un patriote bien connu, arrêta celle de Lacombe: il fallut se résoudre à la restitution; mais on tempéra; on ne remit la somme que peu-à-peu, et comme si on avait imaginé que la famille Journu devait avoir de la reconnaissance pour l'acceptation qu'on avait bien voulu faire d'une somme

de cent mille écus, on a retenu une somme de 70 à 75,000 liv. La déclaration de Bizat nous dit elle-même, que Bory, beau-frère de Journu, avait consenti à laisser 55,000 liv. pour les soins qu'on s'était donnés.

Mais remarquez l'artificieuse tournure de Lacombe et de ses agens; on masquoit cette horrible concussion du nom d'amende, à laquelle, disoit-on, Journu pouvait être condamné, comme si l'amende devait se déposer dans les mains du président; comme si elle devait être payée avant le jugement; comme si Journu devait être condamné avant d'être entendu, et qu'on eût lu ou enten lu sa justification; comme si les juges qui composaient le tribunal avec Lacombe, n'eussent vu et opiné que d'après ses vœux.

» Chaque jour, pour ainsi dire, est marqué par une prévarication !
 » Il fit payer 7,200 liv. au citoyen Chappel.
 » 48,000 liv. pour l'élargissement du citoyen Beaux.
 » 52,000 liv. au citoyen Perayre, 20,000 liv. avant l'arrestation de son frère, en lui faisant entendre que ni l'un ni l'autre ne seraient arrêtés, et 12,000 liv. quand son frère eut été arrêté : ici la perfidie et le jeu de la liberté des citoyens sont réunis à la plus insolente concussion !

» Il fit payer 160,000 liv au citoyen Changeur, et sur ce que l'entremetteur se récria; car Lacombe vouloit d'abord 200,000 liv. il répondit : qui veux-tu qui paye, si ce n'est les riches ? J'ai des enfans, il faut que je leur assure un sort. Malheureux ! tu ne sentais pas que le souvenir des vertus d'un père qui est mort pauvre, est le plus bel héritage qu'on puisse laisser à des enfans. Il est au moins certain qu'aucun crime ne souilla leur patrimoine !

» Il fit payer 58,000 liv. à Jean Tarteyron.
 » Il avait reçu 60,000 liv. des citoyens Castarede, et 13,200 liv. de la citoyenne Dubergier. Lacombe, que le remords n'avait pu atteindre, craignait depuis quelques jours d'être déconvert. Il fit remettre la somme de 13,200 liv. à la citoyenne Dubergier, et celle de 50,000 liv au citoyen Castarede, peu de jours avant son arrestation.

» La cupidité de Lacombe et de ses agens s'exerçait sur de petites sommes comme sur des sommes considérables. La femme Bujac, très peu fortunée, donna 1,200 liv. dans l'espérance qu'elle sauverait son mari : Bujac fut condamné à la mort.

Les Pimentels frères, donnaient de la dentelle à la femme Lacombe, et quelques jours après, feignant d'avoir besoin de 6,000 liv., Lacombe s'adressa au citoyen Beraud, pour qu'il les empruntât pour lui à ces négocians. Beraud emprunta en effet cette somme ;

mais Lacombe qui voulait sans doute se l'approprier sans qu'il pût être recherché à cet égard, pressa le citoyen Beraud de faire lui-même le billet; Beraud refusa, et Lacombe ne prit point la somme.

Lacombe avait des sommes considérables; il chercha à placer celle de 52,000 liv. chez le citoyen Perayre; sur le refus de celui-ci, cette somme fut placée dans les mains du citoyen Acquart.

Lebrun, receveur ou directeur de la douane nationale, fut arrêté; ses amis offrirent 100,000 liv.; mais on s'y était pris trop tard; déjà il avait paru à l'audience de la commission. Lacombe craignit d'être soupçonné; il répondit qu'on avait trop tardé, et Rey ajouta que sans cela Lebrun aurait été sauvé; ainsi la vie des citoyens était un objet de commerce pour Lacombe, sans qu'il se donnât la peine de distinguer les aristocrates des républicains !

Je presse, citoyens, cette narration accablante pour les hommes justes.

Vous avez vu la citoyenne Bujac donner 1,200 liv. pour acheter le salut de son mari; Bujac est condamné.

Un autre fait de cette espèce, mais plus important, un crime plus réfléchi, plus noir encore, a été commis.

La femme Dudon, comme la femme Bujac, voulait acheter la vie de son mari; elle donna cent louis en or : Lacombe, en les recevant, s'écrie qu'il lui faut mille louis au moins. Rey rapporte cela à la citoyenne Dudon; elle expose qu'elle n'a pas cette somme; Rey rend cette réponse à Lacombe : Hé bien, répond ce Juge atroce, elle s'en repentira; il chargea Rey de dire à cette citoyenne, qu'il lui fallait cette somme sous trois jours; elle ne peut pas la donner; Dudon fut condamné, et Lacombe garda les cent louis en or ! Quel jeu horrible de ses fonctions, de la vie des hommes et des loix !

» Mais l'ame est opprèssée par le récit de tous ces horreurs ! qu'est-il besoin, citoyens, que je dise ici tous les crimes dont Lacombe s'est rendu coupable ? N'en ai-je pas dit assez pour vous pénétrer d'indignation, et vous armer du glaive des loix ?

» D'abord il mit les faits dans son interrogatoire; mais pressé sur les assignats qu'il avait mis dans les boîtes de fer blanc cachées dans son grenier, il dit que sans doute les aristocrates, les ennemis que sa fidélité dans l'exercice de ses fonctions lui avaient suscités, avaient méchamment porté ces assignats dans son grenier. Cette évasion ridicule décelait seule son crime; mais son frère, mais Rey son entremetteur, ont soutenu que c'était par ses ordres que ces assignats, fruit odieux de ses concussions, avaient été portés dans son grenier.

» Mais il est lui-même convenu dans la suite, de plusieurs de

(XXXVI)

ces exactions; il a déclaré qu'il avait donné à Ducasse, autre entre-
mètreur, une somme de 3,000 liv. sur celle qu'il avait reçue
lui-même de la citoyenne Dubergier.

» Il est convenu que Rey lui remit la somme de 6,000 liv. sur
le 48,000 liv. exigées pour le citoyen Baux.

» N'y eût-il que ces deux aveux, il serait toujours convaincu
de concussion.

» Mais il a fait d'autres aveux que la justice doit recueillir avec
soin; il a écrit au citoyen Plénau qu'il avait été égaré par le désir
de laisser sa famille dans l'aisance, et il a ajouté qu'il avait tout
nié dans son interrogatoire, par deux motifs, dit-il, bien na-
turels, le désir de cacher ses faiblesses, et sur-tout l'indignation
qu'excitaient dans son âme les calomnies atroces et adroitement
ourdies de l'infâme Rey.

» Il avait donc tout nié, et cet aveu de sa part prouve la vérité
de la déclaration de Rey.

» Il dit qu'il a nié, pour cacher ses faiblesses; il convient donc
qu'il a commis les concussions dont il est accusé: nous ne différons
lui et moi que sur les mots; il appelle *faiblesse* ce qui est un crime
abominable. Un juge chargé de fonctions les plus rigoureuses, de pro-
noncer la punition des ennemis de la république, et de distinguer avec
la plus exacte impartialité les amis des ennemis; un tel juge qui vend
la justice, est un monstre dont il faut purger la terre! un ennemi de
la république! car nous sommes en révolution, et ce n'est que dans
l'exécution pleine et entière des lois révolutionnaires, et par la pra-
tique des vertus qui sont à l'ordre du jour, que le juge se montre
l'ami sincère de la révolution.

» Il niait encore les faits, parce que, dit-il, il voulait cacher
l'indignation qu'excitaient dans son âme les calomnies atroces
et adroitement ourties par l'infâme Rey.

» L'infâme Rey! mais si Rey est *infâme*, quelle qualification
donnerons-nous à Lacombe? n'est-il pas évident que c'est lui qui
a mis Rey en mouvement, qu'il en a fait son entre-mètreur?

» Rappelez-vous, Citoyens, l'affreux ascendant qu'il avait pris sur
Rey; tantôt il le menaçait de la guillotine, s'il osait dévoiler le secret,
lui disant qu'il pouvait faire arrêter les citoyens, sans la participation
du comité de surveillance, juger, et faire abattre la tête de quicon-
que lui donnerait la moindre inquiétude. Si Rey lui faisait part de
ses craintes pour l'un et pour l'autre; non, disait Lacombe, rien
ne peut m'atteindre au poste où je suis, et c'est toi qui pourrais
être compromis, si tu ne faisais pas ce que je te prescris; tu es
maître de ton secret, lui dit-il un jour, mais, je le suis de ta vie.

(XXXVII)

» Et Lacombe ne s'accuse que de *faiblesse*, et il traite Rey d'*in-
fâme*; il faut qu'il soit bien familiarisé avec le crime, et que sa
tête soit bien l'esclave de son âme; de cette âme essentiellement
inmorale, de cet égoïsme qui lui a fait violer les devoirs les plus
sacrés, qui ne lui montre que de la *faiblesse* dans les crimes qu'il
commet, et qui lui peint des couleurs du crime, les complaisances
auxquelles il a su amener cet homme qui a du moins le mérite
de la sincérité.

» Citoyens, assez de faits vous ont convaincus, et les denis de
Lacombe nebranleront pas votre opinion; mais il sera forcé de
renoncer à cette défense artificieuse. Le comité de surveillance l'a
entendu; il l'a confronté avec Rey et Bizat, qui déjà avaient donné
leurs déclarations et leurs réponses. Rey et Bizat, en présence du
comité, lui ont soutenu la vérité de tous les faits qu'ils ont articulés,
et aucun de ceux qui ont été témoins de ces débats, où Lacombe
a déployé tout l'art du mensonge et de l'hypocrisie, n'a douté qu'il
fut coupable.

» Quels sont les résultats de ces faits?

» Lacombe se commit à l'époque heureuse de la révolution,
comme plusieurs autres, dont la corruption était en quelque sorte
l'élément. Rappelez-vous, Citoyens, l'escroquerie de six ou sept
tonneaux de vin, et comment il fut tancé à cet égard en 1790, par
le municipal qui faisait la police. Lacombe avait déjà parlé avec
véhémence de liberté, de vertu, de régénération des mœurs; mais
il parlait une langue étrangère à son cœur; il se disait à la hauteur
de la liberté, et il rampait dans la fange de la corruption.

» Cet esprit qui l'inspirait, ne l'abandonna pas lorsqu'il fut promu
aux fonctions de président de la commission militaire. Voyez ses
crimes, ils sont tous imprégnés de son penchant à la plus infâme
cupidité; c'est cette cupidité qui, presque toujours, met toutes
ses passions en mouvement, qui lui dicte les plus horribles marchés,
qui lui fait peser au poids de l'or, l'existence des citoyens! c'est
elle qui lui fait mettre dans la même balance l'aristocrate et le
patriote, qui lui persuade de sauver l'ennemi de la révolution,
pourvu qu'il lui donne le prix qu'il a exigé, et de faire languir
dans les angoisses de la terreur le patriote qui ne peut pas payer,
ou qui rougit d'acheter les preuves de son innocence et de son
patriotisme.

» Nous savons qu'en général ceux qui ont été condamnés à la
peine de mort l'avaient méritée; ils étaient aristocrates, ou ils
avaient participé à des mesures liberticides; mais Lacombe en en-
trant en marché avec eux, en cherchant à les sauver moyennant

telle somme, participait évidemment au crime de contre-révolution que ces individus avaient dans le cœur. Peu lui importait que la liberté fût anéantie, pourvu qu'il fit sa fortune.

» Mais une chose qui fait frémir l'humanité, c'est de voir Lacombe entrer en marché avec les ennemis de la révolution, les condamner à mort, et garder leur argent. Quel calcul ! quel sang-froid horrible !

» Observez, citoyens, que les circonstances révolutionnaires où nous sommes exigent de tous fonctionnaires publics une conduite vraiment révolutionnaire; observez sur-tout que Lacombe était président d'une commission militaire établie principalement pour diriger et hâter la marche de la révolution. Le crime de prévaricateur est donc aujourd'hui un crime de contre-révolution : le fonctionnaire public qui prend des moyens pour sauver un contre-révolutionnaire, est donc lui-même un contre-révolutionnaire, et il doit subir la peine que la loi prononce contre les ennemis de la république.

» Citoyens, depuis quelques temps l'opinion publique commençait à s'élever contre Lacombe; le représentant Ysabeau était sur le point de prononcer son arrestation, au moment où ses pouvoirs furent retirés par le comité de salut public.

» Lacombe tremblait lui-même, et voilà pourquoi, d'un côté, il faisait dire au représentant Ysabeau qu'il y aurait du danger pour lui à rester plus long-temps à Bordeaux; et de l'autre, il faisait remettre à divers particuliers les sommes et les bijoux qu'il en avait reçus.

» Le représentant Garnier, de Saintes, ne tarda pas à le connaître; le bruit de ses prévarications parvint jusqu'à lui : Lacombe fut arrêté.

Citoyens, vous avez frémi au récit de tant de crimes; vous vous êtes demandés à vous-mêmes comment il était arrivé que cet homme eût été choisi pour exercer les fonctions d'une judicature révolutionnaire.

» C'est à vos malheurs, à vos erreurs, à ce fédéralisme criminel, auquel Bordeaux fût entraîné, que vous avez dû ce fléau. Les représentans du peuple envoyés pour rendre cette grande cité au principe de l'unité et de l'indivisibilité de la république, ne purent voir partout que des hommes que le fédéralisme avait entachés. Lacombe profita adroitement de cette circonstance. Des hommes généreux sont sans défiance; les représentans furent trompés, et Lacombe fut choisi. Aux vues justes et bienfaisantes des représentans, succédèrent les vues iniques et contre-révolutionnaires de

Lacombe. Malheureusement la terreur qu'il inspira étouffa long-temps le cri des citoyens. Mais la vérité est parvenue jusqu'aux représentans du peuple; la justice et l'humanité triompheront; la république et les citoyens seront vengés.

Je requiers, attendu les faits résultant des pièces du procès et des aveux de l'accusé, que Jean-Baptiste Lacombe, ci-devant instituteur, et ex-président de la commission militaire, séante à Bordeaux, soit condamné à la peine de mort, conformément à la loi du 27 Mars 1793; qu'en conséquence il soit livré sur le champ à l'exécuteur des jugemens criminels, et conduit sur la place Nationale à l'effet d'y subir la peine; qu'en outre ses biens soient déclarés confisqués au profit de la république, et que le jugement qui interviendra, soit imprimé, publié et affiché partout où besoin sera.

Signé DEREY.

LA COMMISSION MILITAIRE, après avoir entendu l'accusateur public, la lecture des pièces de la procédure et les réponses de l'accusé. Les juges ayant émis hautement leurs opinions, le président a prononcé le jugement de la manière suivante :

LA COMMISSION MILITAIRE,

Convaincue que Jean-Baptiste Lacombe, ci-devant instituteur, ex-président de l'ancienne commission militaire, s'est rendu coupable d'exaction, de concussion, de prévarication, de la plus odieuse corruption des mœurs et de l'esprit public, le déclare traître à la patrie, ennemi du peuple; en conséquence, le condamne à la peine de mort, conformément à la loi du 27 Mars 1793 (vieux style), dont la teneur suit :

« LA CONVENTION NATIONALE, sur la proposition d'un membre, » déclare la ferme résolution de ne faire ni paix ni trêve aux aristocrates et à tous les ennemis de la révolution : elle décrète qu'ils » sont hors de la loi.

ART. 1.^{er} de l'arrêté ci-dessus rappelé.

» Il sera établi, à Bordeaux, une nouvelle commission militaire, chargée spécialement et uniquement de juger les délits » attribués au ci-devant président du tribunal établi sous ce nom, » et à ses complices ».

ORDONNE que le présent jugement sera à l'instant exécuté sur la place Nationale, imprimé et affiché partout où besoin sera; déclare

(XL)

tous les biens dudit Lacombe, acquis et confisqués au profit de la république.

Fait à Bordeaux, en jugement, le 27 Thermidor, an 2 de la république française, une et indivisible.

Signé à la minute.

LATASTE, *président.*

FRIGIÈRE,
SEGUY,
AZEVEDO,
CLOCHARD,

} *Membres.*

SICARD, *secrétaire greffier.*

Réimprimé sur la copie officielle du jugement.

PARIS 1815.